Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Affaire N° :IU272
2_DECEMBRE_2014

Réf. du plan	Indice
EP	01

Système Altimétrique : I.G.N.69
Projection : LAMBERT_93

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :

Siège social
1, Rue Cassini • BP 50.117 • 62.002 StoOmer Cedex
Tél : 03.21.38.15.21 / Fax : 03.21.98.22.00

Légende :

Limites de zones

Zones urbaines : UC, UD : Zones urbaines à vocation mixte
UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
Uj : Secteur urbain de fond de jardin

Zones à urbaniser : 1AU : Zone à urbaniser à court terme

Zones agricoles : A : Zone agricole

Zones naturelles : N : Zone naturelle

Maisons récemment construites ou en cours

Bâtis collectifs récemment construits

Certificats d'Urbanisme positifs

Permis de construire positifs

Secteurs où la prise en compte des risques (ruissellement, inondations) est nécessaire (PPRI de la Lawe, prescrit le 01/10/2013 ; d'après la carte des aléas mise en Consultation Officielle)

Zones soumises à aléa faible
(source : Couche Aléa inondations du PPRI de la Vallée de la Lawe, prescrit par arrêté préfectoral le 01/10/2013, mise à disposition 23 octobre 2013 / Mission S.I.G., DDTM du Pas-de-Calais)

Zones soumises à aléa faible à moyen
(source : Couche Aléa inondations du PPRI de la Vallée de la Lawe, prescrit par arrêté préfectoral le 01/10/2013, mise à disposition 23 octobre 2013 / Mission S.I.G., DDTM du Pas-de-Calais)

Zones soumises à aléa moyen
(source : Couche Aléa inondations du PPRI de la Vallée de la Lawe, prescrit par arrêté préfectoral le 01/10/2013, mise à disposition 23 octobre 2013 / Mission S.I.G., DDTM du Pas-de-Calais)

Zones soumises à aléa fort
(source : Couche Aléa inondations du PPRI de la Vallée de la Lawe, prescrit par arrêté préfectoral le 01/10/2013, mise à disposition 23 octobre 2013 / Mission S.I.G., DDTM du Pas-de-Calais)

Zone à dominante humide répertoriée par le SDAGE Artois Picardie

Itinéraire de randonnée pédestre "Promenade et Randonnée" (PR),
"Le sentier de la Lawe" (compétence Artois Comm)

Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Création de voirie d'accès à la zone UH	355 m²	Commune
2	Création d'aire de retournement sur voirie	550 m²	Commune
3	Agrandissement d'équipements communaux	905 m²	Commune

Localisation (échelle 1/2500) :

Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)

Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial
et dont le changement de destination est autorisé
(article R 123-12 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de paysage et éléments patrimoniaux à protéger
(art. L123 -1-5 alinéa7 du Code de l'Urbanisme) :

Fossés, courants existants

Fossés, courants à créer

Patrimoine bâti à protéger :

Eglise

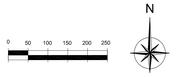

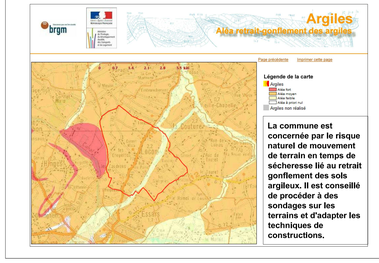

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Commune de Lestrem

Commune de La Couture

Commune de Hinges

Commune de La Couture

Commune de Annezin

Commune de Essars

Commune de Beuvry

Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé (article R 123-12 du Code de l'Urbanisme)

Localisation des bâtiments (échelle1/2500) :